

Séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Membres présents : Stéphane Hamon, Annick Morin, Martial Pinon, Martine Dieudonné de Carfort, Marie-Claude Aubey, Daniel Bruand, Alain Goyon, Cédric Harry, Eric Gallois, Catherine Le Bec-Lesage, Maurice Osig, Marie-Charlotte Verhulst, Isabelle Rosse.

Absent excusé : Roland Vonnet

Roland Vonnet a donné pouvoir à Stéphane Hamon.

Date de convocation : 31 août 2021

Date d'affichage : 10 septembre 2021

Maurice Osig a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter la vente Reignault à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

N°046/2021

CREANCES ETEINTES – SERVICE ASSAINISSEMENT COMMUNE DE CHUELLES

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le courrier de Mme Marie-Christine BREGERE-MAILLET, Comptable Public du SGC de Montargis nous informant de l'extinction de la dette du service assainissement de Mme XXXXXXXXX pour un montant de 285,46 € suite au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal,

- Prend note du surendettement et de l'annulation de la créance.
- Admet en créances éteintes la somme de 285,46 €.

N°047/2021

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ASSAINISSEMENT DE CHUELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour comptabiliser la créance éteinte demandée par la Commission de surendettement une décision modificative est nécessaire sur le budget primitif du service assainissement.

Il propose de prendre la décision modificative suivante :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Créances éteintes	6542	+ 285,46 €		
Autres	7588			+ 285,46 €
Section Fonctionnement		+ 285,46 €		+285,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de modifier le budget assainissement par la décision modificative suivante :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Créances éteintes	6542	+ 285,46 €		
Autres	7588			+ 285,46 €
Section Fonctionnement		+ 285,46 €		+285,46 €

N°048/2021
VENTE TRACTEUR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'achat d'un tracteur Renault début 2020, la commune pourrait vendre l'ancien tracteur Renault (inventaire 1009) immatriculé 6110 SB 45 et propose un prix de vente de 4000,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de vendre le tracteur Renault immatriculé 6110 SB 45 au prix de 4000,00€.

SITUATION BUDGETAIRE

Mme Morin fait le point sur la situation budgétaire au 31/08/2021. Elle précise qu'en fonctionnement nous n'atteignons pas les 66% sauf pour le chapitre 65 mais ceci est lié aux participations versées au SIRS qui sont en nette augmentation.

M. Hamon explique que la commune va installer des rideaux occultants dans la salle polyvalente pour les futures séances de cinéma organisées par le Vox.

N°049/2021
ANNULATION DES FRAIS DE DISPERSION AU JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les frais de dispersion au jardin du souvenir de 100,00€ votés par la délibération 063/2020 ne sont pas règlementaires et demande au conseil d'en voter l'annulation. En effet, la dispersion au jardin du souvenir doit rester entièrement gratuite pour les familles et la gravure des plaques nominatives à l'entière charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide l'annulation des frais de dispersion au jardin du souvenir de 100,00€.

N°050/2021
ACHAT PROPRIETE REIGNAULT 24 ROUTE DE CHATEAU-RENARD

Monsieur le Maire demande à M. Pinon Martial de quitter temporairement la salle.

Il expose au Conseil Municipal que suite au décès de M. Reignault Jean-Luc (oncle de M. Pinon), sa propriété située 24 Route de Château-Renard est mise en vente en deux lots (bornage en cours). Il demande au Conseil de se prononcer sur l'achat d'un lot pour la somme de 65.000,00€ et propose un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote à bulletin secret.
Résultat du vote : 11 voix pour – 1 voix contre et 1 abstention.

- Décide d'acheter pour partie la propriété de M. Reignault Jean-Luc située au 24 Route de Château-Renard au prix de 65.000,00 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

N°051/2021

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

N°052/2021

RAPPORT PRIX QUALITE DU SERVICE DE LA COLLECTE DES DECHETS ANNEE 2020

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public du service public de collecte des déchets établi par la Communauté de Communes de la Cléry du Betz et de l'Ouanne (3CBO).

Le Conseil Municipal, après communication,

- N'émet aucune observation sur le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public du service public de collecte des déchets présenté par la Communauté de Communes de la Cléry du Betz et de l'Ouanne (3CBO).

N°053/2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Cléry et du Betz (service production-secteur Cléry-secteur Betz – service délégataire de la SAUR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Cléry et du Betz (service production-secteur Cléry-secteur Betz – service délégataire de la SAUR).

EPONA

M. le Maire fait part du courrier de remerciements d'Epona concernant le versement de la subvention communale 2021.

TOUR DE TABLE

Martine DIEUDONNE DE CARFORT

- Informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée avec un total de 221 enfants sur tout le regroupement.
- Explique un manque de personnel à Chuelles suite à la mise en ASA d'une personne.

Cédric HARRY

- Signale un gros trou aux Chaillots : un devis va être demandé à l'entreprise Plaisance.
- Indique des problèmes en bordure de bois suite à l'élagage qui n'est pas fait par les propriétaires des bois.

Alain GOYON

- Demande si l'installation d'une borne de recharge électrique est possible sur la commune ; M. Hamon se propose de se renseigner auprès d'ENEDIS.
- Informe qu'il a reçu un appel de l'organisme Mycènes dans le cadre de la formation des élus.
- Souhaite nettoyer le nichoir à chouette installé depuis des années au niveau de l'église.

Eric GALLOIS

- Revient sur le dossier Ages et Vie.
- Argumente sur le concept de manière à approfondir la réflexion.

Maurice OSIG

- Demande des informations sur l'installation des poteaux pour la fibre et M. Hamon lui indique que les travaux vont bientôt reprendre.

Martial PINON

- Souhaite que la commission environnement se déplace pour l'installation des roches sur la place de l'église et vers le cimetière. Le rendez-vous est pris pour le mercredi 15 septembre.

Annick MORIN

- Demande des informations sur les barrières endommagées Route de Douchy. M. Hamon indique qu'elles vont être changées.